

PLAN LOCAL D'URBANISME

08U19

Rendu exécutoire
le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Mars 2023

5

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **11 Avril 2023**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

08U19

Rendu exécutoire
le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :

Mars 2023

5a

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **11 Avril 2023**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : **ARVAL**

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

La défense incendie est assurée par le réseau d'eau potable qui alimente 18 poteaux incendie répartis sur le village et le hameau, et 1 citerne incendie. Ils présentent tous un débit suffisant, la défense incendie est donc correctement assurée sur le village et sur le hameau. La construction isolée, route de Labosse (à l'ouest de la RD981) n'est pas défendue contre l'incendie (elle est classée en zone naturelle au PLU).

La liste des points d'eau est jointe à la présente notice.

Il est rappelé que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) a été approuvé le 9 décembre 2016.



JOUY SOUS THELLE S.I.

Commune de :
PORCHEUX

SDIS :
Auneuil

Les Chiffres :

P.I. :	18
B.I. :	
C.I. :	1
C.E. :	
MA. :	
B.A. :	
Autres :	
Total :	19 Equipements

Edition :
07-déc.-18

Territoire d'exploitation

Oise

Unité opérationnelle

Ouest Oise

1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.12.12.77

Etat du patrimoine de Défense Incendie

JOUY SOUS THELLE S.I.						Commune de PORCHEUX				
N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m³/h]	Commentaire	Date contrôle
1	Rue Saint Nicolas / à côté de l'Eglise	PI	Bayard	Emeraude	Public	5,00	3,60		habillage cassé	04/10/2018
2	45 rue Saint Nicolas	PI	Bayard		Public	5,50	4,00			04/10/2018
3	17 rue Saint Nicolas	PI	Bayard	Emeraude	Public	4,50	3,50			04/10/2018
4	Rue du Four à Chaux	PI	Bayard	Emeraude	Public	4,50	3,00			04/10/2018
5	19 rue du Petit Boissy	PI	Bayard	Emeraude	Public	4,00	3,00			04/10/2018
6	39 rue du Petit Boissy	PI	Bayard	Emeraude	Public	3,50	2,50			04/10/2018
7	2 rue du Moulin a cote	PI	Bayard	Emeraude	Public	4,50	3,80			04/10/2018
8	Rue des Eperons	PI	Bayard	Emeraude	Public	4,50	3,00			04/10/2018
9	Le Saussay	PI	Bayard	Rétro	Public	2,50	1,90			04/10/2018
10	Le Saussay	PI	Bayard	Rétro	Public	2,20	1,50			04/10/2018
11	44 rue du Petit Boissy	PI	Bayard	Saphir SR	Public	3,00	2,50			04/10/2018

*Pression résiduelle à 60 m3/h

N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m ³ /h]	Commentaire	Date contrôle
12	Dechetterie	PI	Bayard	Saphir SR	Public	7,50	3,30			04/10/2018
13	Le Saussay	PI	Bayard	Rétro	Public	2,70	2,00			04/10/2018
14	Sortie de Porcheux / Station	PI	Bayard	Rétro	Public	8,20	7,00			04/10/2018
15	26 rue de l'Eguillon	PI	Bayard	Rétro	Public	5,80	4,50			04/10/2018
16	6 rue de l'Eguillon	PI	Bayard	Rétro	Public	5,00	4,00			04/10/2018
17	Lotissement dans la Rue Saint Nicolas	PI	Bayard	Rétro	Public	5,00	3,50			04/10/2018
18	Résidence Saint Nicolas Rue Chopare	PI	Bayard	Rétro	Public	4,50	3,50			04/10/2018
19	RD 981 - Le Saussay	CI			Public				MESURE IMPOSSIBLE	04/10/2018

Plan du Patrimoine de Défense Incendie

Commune de PORCHEUX



ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le réseau d'eau destinée à la consommation humaine est géré par la société VEOLIA. La commune est alimentée en destinée à la consommation humaine par le point de captage du Mesnil Théribus qui bénéficie aux 7 communes du syndicat de Jouy Sous Thelle dont la commune fait partie. La capacité du captage est suffisante. La commune n'est pas concernée par les périmètres de protection du point de captage de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le rendement du réseau de distribution est de 93,3% en 2021.

La qualité de l'eau est conforme (microbiologique et physico-chimique) même si la teneur en nitrates est élevée de 40,3 mg/l (prélèvement en avril 2023), elle reste inférieure à la norme de 50 mg/l.

Le réseau d'adduction en eau destinée à la consommation humaine est, au regard des besoins actuels de la commune, suffisamment dimensionné. La commune est desservie par une canalisation de diamètre 150 mm depuis la commune voisine de la Corne-en-Vexin (arrivant par la rue du Four à Chaux). La quasi totalité du réseau d'eau destinée à la consommation humaine repose sur des canalisations de 100 mm à 150 mm de diamètre. Une partie de la rue de l'Éguillon est desservie par une canalisation de 80 mm de diamètre ; c'est également le cas dans la partie la plus à l'ouest du hameau du Saussay, en précisant que le réseau public ne se prolonge pas à l'ouest de la RD981. La construction isolée, route de Labosse, n'est pas desservie par le réseau public d'eau.

Le réseau est actuellement suffisant et est en mesure de répondre aux extensions futures du village autorisées par les dispositions du PLU qui se situent le long des rues desservies par les canalisations de 100 mm à 150 mm.

Il convient de rappeler que dans les zones urbaines délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété, les réseaux s'il n'existe pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire.

Dans les zones à urbaniser (AU), délimitées au PLU, le règlement peut demander à l'aménageur de prendre en charge l'aménagement des réseaux.

ASSAINISSEMENT

Eaux usées :

La commune de Porcheux dispose actuellement d'un réseau public d'assainissement des eaux usées suivant le schéma de zonage d'assainissement établi conformément à la loi sur l'eau. La commune compte une station de traitement des eaux usées située à l'extrémité sud du territoire communal (route vers le Fayel Bocage). Sa capacité de dépollution est de 700 équivalents habitants, avec un taux de charge moyenne annuelle entrante inférieure à 550 équivalents habitants. La capacité de la station est compatible avec les projections du projet communal à l'horizon 2035. La station répond aux normes en vigueur.

Le réseau d'assainissement comprend 4 km de canalisations et ne présente pas de dysfonctionnements.

Pour les constructions non raccordables au réseau public d'assainissement (construction rue de Labosse, constructions à l'ouest de la RD981 au hameau du Saussay, construction dans le bois du Four à Chaux), il convient, par ailleurs, de rappeler que les élus locaux sont désormais chargés de contrôler les dispositifs d'assainissement mis en place (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités) et de contrôler périodiquement le bon fonctionnement et le bon entretien des installations. Cette mission est actuellement du ressort de la Communauté de Communes du Vexin Thelle par le biais du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé de veiller au respect des nouvelles dispositions de la loi sur l'eau.

Eaux pluviales :

Il n'existe pas de réseau d'eaux pluviales à l'échelle du secteur urbanisé de la commune, les eaux sont recueillies par des caniveaux à ciel ouvert ou des fossés vers la vallée sèche (Fond du Piège) située en frange est du village, ou par infiltration naturelle des eaux à la parcelle. Une partie des eaux de ruissellement est collectée par les aménagements hydrauliques réalisés récemment (fossés en amont du Petit Boissy, mare près de l'église, bassin au sud-est de la rue de l'Éguillon).

Trois études distinctes ont été réalisées sur les ruissellements : l'étude hydrologique d'Hydratec (fin des années « 1990 »), une étude hydrologique portant sur le bassin versant de la Troësne réalisée par l'état, et une étude faite avec le zonage assainissement 2010-2012 réalisée par la commune, ainsi qu'une sur les risques inondation. L'étude portant sur le bassin versant de la Troësne identifie les différentes zones fortement impactées des risques d'inondations. Porcheux est très faiblement impactées par des risques de ruissellement ou d'inondations.

Les aménagements proposés par l'étude Hydratec ont été réalisés :

- un fossé sur 650 mètres linéaire le long de la route de Porcheux - La Houssoye (aménagement réalisé en amont du village sous forme de bassin à l'ouest de la route), une bande enherbée sous le Saussay (elle existe autour des bassins aménagés) ;
- au lieu-dit «La Côte Hucleux», le maintien d'une bande enherbée de 900 mètres de long sur 35 mètres de large située en bordure de parcelles cultivées (côté ouest du vallon sec) et d'une zone de pâture sur le versant est. L'espace enherbé existe et est déclaré comme prairie permanente au registre parcellaire graphique (agricole).

DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes du Vexin Thelle qui adhère au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) pour leur traitement et leur élimination.

Les déchets ménagers collectés sont valorisés et éliminés à l'unité située à Villers-Saint-Paul, gérée par le SMDO. La collecte des ordures ménagères et des déchets triés à l'initiative des habitants se fait au porte à porte, une fois par semaine le vendredi. Ce même jour le bac jaune (plastique, métal, carton, papier) est collecté. La collecte du verre est organisée une fois par mois et celle des encombrants deux fois par an.

Le territoire compte une déchetterie à Liancourt Saint Pierre et un point propre à Porcheux/ La Houssoye.